



## Cosignataire d'un pret revolving

Par **doulie**, le **04/12/2013** à **16:39**

Bonjour,

Mon ami était avec une femme pendant 5 ans et elle a fait un pret revolving à son nom propre et mon ami comme cosignataire.

Or depuis ils se sont séparés et elle s'est remariée, elle a gardé ce pret et aujourd'hui elle ne paye plus les mensualités.

Mon ami a payé la totalité du pret lors de leur séparation mais il n'a pas cloturé ce dernier, il ne savait pas que c'était un pret revolving et comme il est au nom de son ex amie il ne peut rien faire.

Aujourd'hui notre relation est en danger, on ne peut pas faire de projets et voir l'avenir du fait qu'il traîne un boulet derrière lui.

Comme faire pour qu'il ne soit plus cosignataire de ce pret ?

Merci pour votre aide.

Doulie

Par **SPJ Gestion**, le **12/12/2013** à **20:27**

Bonsoir,

a-t-il signé le prêt ? étaient ils mariés ou uniquement en concubinage ?

A vous lire,

Bien à Vous,

SPJ Gestion

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Par **moisse**, le **13/12/2013** à **17:08**

Bonjour,

En tout état de cause la caution a une durée de vie limitée dans le temps.

Il faut donc commencer par identifier le type de caution, simple ou solidaire plus vraisemblablement, vérifier si l'organisme financier informe régulièrement la caution sur l'état du crédit et les incidents de paiement.

Et prendre connaissance de la date de fin d'engagement.